COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales Canton de La Côte Salanquaise Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le



ID: 066-216602128-20201103-99 2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trois Novembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

<u>Présents</u>: Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

En exercice: 27

Présents: 27

Ayant pris part au vote: 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * * Délib.99/2020

<u>Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole - Travaux vestiaires du stade - Réfection et construction, fonds identiques des participations Région/Métropole dans le cadre des Contrats Bourg-Centre.</u>

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire et monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, rappellent au conseil municipal que ces dossiers ont fait l'objet de demandes de subvention Etat, Région et Département, lors du conseil municipal du 15 juin dernier.

lls informent l'assemblée qu'à ce jour, nous avons reçu les notifications suivantes :

- 26 100.00 € en juin du Conseil Départemental dans le cadre du programme AIT 2020
- 53 000.00 € en octobre du Conseil Régional dans des programmes 2020

Il est proposé de solliciter le fonds de participation Région Occitanie/Perpignan Méditerranée Métropole des Contrats Bourg-Centre en complément des notifications initiales.

Ils exposent à nouveau le programme pour un total de 359 965.50 € HT dont :

- 303 373.50 € HT de travaux
- 14 057.65 € HT d'équipement
- 41 337.35 € HT d'honoraires
- 1 197.00 € HT de frais de géomètre

La proposition de financement serait ensuite répartie comme suit :

- 107 989.00 € au titre de la DETR 2020 auprès de l'Etat, soit 30 %.
- 53 000.00 € au titre de la construction ou rénovation d'équipements sportifs auprès du Conseil Régional, soit 14.7 %.
- 26 100.00 € au titre des programmes AIT 2020 auprès du Conseil Départemental, soit 7.2 %.

- 26 100.00 € au titre des programmes AIT 2020 complémentaire « plan de relance » auprès du Conseil Départemental, soit 7.2 % supplémentaires.
- 53 000.00 € au titre des Contrats Bourg-Centre Région Occitanie/Métropole auprès de Perpignan Méditerranée Métropole, soit 14.7 %. Soit 266 189.00 € et 73.9% de financements.

Le solde, soit 93 776.50 € étant pris en charge par la commune en sus de la TVA, soit 26.1 %.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- ▶ DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole telle que présentée.
- > AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

0 5 NOV. 2020

et publication du : 05 Torreilles le : 05 NOV 200

Le maire

le maire,

Mare MEDINA